

**PUBLIC**

Tout public

ÂGE MINIMUM

Pour s'inscrire le candidat doit être âgé de 15 ans révolus à la date de l'examen.

LIEU

Centre de formation « Chasse Nature » de Ti Blaise, à Brasparts.

COÛT

46 € (31 € pour les mineurs)

DATES DE FORMATION

Toute l'année 2023 (un examen tous les mois excepté juillet et décembre)

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

Chaque candidat se voit prêter un manuel pour sa préparation. Il peut aussi s'entraîner sur le site : www.reussite-permisdechasser.com

1 JOURNÉE + EXAMEN**BRASPARTS****FORMATION**

Avant de se présenter à l'examen du permis de chasser, le candidat doit suivre, sur une journée, les formations pratiques et théoriques obligatoires délivrées par la FDC29. Il vous sera également proposé de participer à des séances complémentaires pratiques de renforcement.

Passé cette étape, le candidat se présente à l'examen officiel comprenant une épreuve pratique et théorique.

CONTENU

THÉORIE : la faune sauvage et ses habitats; la chasse; lois et règlements concernant la police de la chasse et de la nature; armes et munitions.

PRATIQUE : évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc; rangement d'une arme de chasse dans un véhicule; épreuve de tir réel avec un fusil à canon basculant ou semi-automatique; épreuve de tir à arme rayée sur sanglier courant.